



UNION MONDIALE DES PROFESSIONS LIBERALES
UNION MUNDIAL DE LAS PROFESIONES LIBERALES
WORLD UNION OF PROFESSIONS
WELTUNION DER FREIEN BERUFE
UNIAO MUNDIAL DAS PROFISSOES LIBERAIS

UNION MONDIALE DES PROFESSIONS LIBERALES

*Discours du Président, Eric THIRY, à la 105^e session annuelle
de la Conférence internationale du travail*

BIT, GENEVE, LE 7 JUIN 2016

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter Madame Mildred OLIPHANT pour son élection comme Présidente de la Conférence Internationale du Travail.

Je tiens aussi à remercier la Présidence de la Conférence Internationale du travail ainsi que le Directeur général du Bureau International du Travail pour l'accueil qu'ils réservent chaque année à l'Union Mondiale des Professions Libérales.

Participer à la Conférence et prendre la parole dans le cadre de cette prestigieuse assemblée permet à l'Union Mondiale des Professions Libérales d'apporter son témoignage que l'Organisation, tout au long de son existence, a fait progresser de façon majeure le dialogue social dans le monde et a permis une prise de conscience progressive par tous les acteurs de la société que les conditions de travail satisfaisantes ne constituent pas un but à atteindre mais une urgence morale. Elles sont garantes du progrès et de l'épanouissement de l'ensemble de l'humanité.

Au-delà des précieuses normes internationales extrêmement importantes qui ont été adoptées grâce au travail incessant de délégations gouvernementales, d'organisations patronales et d'organisations syndicales, vous et nous sommes conscients que de nombreux défis restent à relever.

Une fois encore l'Organisation Internationale du Travail les identifie avec précision et perspicacité.

L'Union Mondiale des Professions Libérales soutient pleinement la vision d'avenir qui a été exprimée dès le début des travaux de cette 105^e Conférence Internationale.

L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, lancée par le Directeur général de l'Organisation, Monsieur Guy RYDER, permettra, nous en sommes convaincus aussi, d'atteindre dans le monde entier, en plus des mandants tripartites traditionnels de l'Organisation, le monde universitaire et d'autres acteurs impliqués.

A cet égard, l'Union Mondiale des Professions Libérales estime qu'elle peut aussi jouer, en raison même des spécificités des millions de professionnels libéraux qu'elle représente de par le monde, un rôle clé dans le processus qui impose non seulement des réflexions mais également des propositions concrètes sur l'avenir du travail comme facteur d'épanouissement.

L'année passée, à cette même tribune, j'ai eu l'occasion de saluer l'initiative qui a été proposée sur l'avenir du travail et sa déclinaison au cours des quatre conversations : travail et société ; organisation du travail et de la production ; des emplois décents pour tous et la gouvernance du travail.

Sachant l'ambition de l'Organisation d'arriver à l'élaboration d'un rapport pour la Conférence du centenaire de l'OIT en 2019, l'Union Mondiale des Professions Libérales soutient, comme acteur concerné et comme partie intéressée, tout progrès en vue de l'élaboration de ce rapport.

D'autre part, l'Union Mondiale des Professions Libérales est très préoccupée, comme l'ensemble de la communauté internationale assurément, par la crise mondiale des réfugiés qui a eu pour conséquence qu'un grand nombre de personnes ont dû quitter leur foyer en vue de rechercher la sécurité et rencontrent inmanquablement des problèmes majeurs liés à l'intégration non seulement dans d'autres environnements mais aussi sur le marché du travail.

Que ce soit dans le domaine des soins de santé, dans le domaine du conseil juridique, dans le domaine du conseil technique, du conseil comptable ou plus généralement dans le domaine environnemental ou du cadre de vie, les professionnels libéraux sont actifs comme travailleurs.

Ils sont actifs comme employeurs.

Ils sont aux côtés des différentes catégories d'employeurs comme des différentes catégories de travailleurs dans le cadre des multiples missions qui leur sont confiées.

Le bureau du professionnel libéral est un lieu protégé, une oasis, un refuge, un lieu où le secret est garanti et donc un endroit où peut s'exprimer sans danger la revendication individuelle de tout être humain et donc de tout réfugié, son aspiration, aussi en vue d'obtenir une amélioration du bien-être, des conditions de vie, de sa santé ainsi qu'une aide précieuse et spécialisée en vue de la recherche d'un travail et du respect des conditions minimales pour que le travail soit épanouissant.

L'Union Mondiale des Professions Libérales salue donc le fait que la Conférence ait mis à son ordre du jour la question de la révision de la recommandation n° 71, l'instrument de l'Organisation Internationale du Travail qui donne des orientations sur la manière de répondre aux crises grâce à la création d'emplois.

L'Union Mondiale des Professions Libérales est désireuse d'apporter sa contribution à cette problématique du travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes.

Dans cette optique, il faut se souvenir que le rapport du BIT avait relevé qu'environ les deux tiers des travailleurs dans le monde travaillent dans des PME.

De très nombreux titulaires de profession libérale sont précisément organisés en petites entreprises et il est acquis aujourd'hui que les entreprises de petite taille ou les micro-entreprises sont celles qui permettent au plus grand nombre d'hommes et de femmes de gagner leur vie.

Que ce soit donc à l'occasion des réflexions sur l'avenir du travail, sur la prise en compte des changements rapides que connaît le monde du travail ou en particulier sur la question spécifique de l'aide à apporter pour résoudre - à défaut de prévenir - la crise des réfugiés, les millions de professionnels libéraux dans le monde, soit à titre individuel, soit regroupés en organisations locales ou régionales, soit représentés au niveau international peuvent fournir une aide précieuse qui contribuera ainsi à l'épanouissement des individus et au développement sur le plan de la santé publique ainsi que sur le plan social, technique, scientifique et juridique de nos sociétés.

A cette même tribune, mon prédécesseur, il y a plus de 15 ans déjà, en 1999, rappelait que la société de la connaissance que l'on voyait émerger avec un développement des nouvelles technologies faisait apparaître la nécessité d'une redéfinition du droit à l'éducation pour les enfants, pour la jeunesse en général ainsi que la nécessité de prévenir les nouveaux écarts sociaux qui pourraient naître de cette société de l'informatique avec les risques d'exclusion sociale.

Déjà à ce moment, l'Union Mondiale des Professions Libérales exprimait son désir de contribuer à ce débat grâce à l'expérience, dans ce domaine, de ses représentants sur les divers continents.

Cet appel apparut comme prémonitoire et fut heureusement relayé par les initiatives prises par l'Organisation aujourd'hui.

Avec détermination et enthousiasme, je vous redis donc ici la disponibilité de l'Union Mondiale des Professions Libérales, à l'égard du Bureau International du Travail, pour collaborer à l'amélioration concrète des conditions de travail, ce qui implique en premier lieu la lutte contre la marginalisation, le soutien aux plus démunis et l'accessibilité de tous aux innovations dans la société de la connaissance.

Je vous remercie pour votre attention.

Eric THIRY
Président de l'Union Mondiale des
Professions Libérales